

Dans quel but ?

VÉRIFIER LA JUSTIFICATION ÉCONOMIQUE DU PROJET DE PLAN DE LICENCIEMENTS ET S'ASSURER DE LA QUALITÉ DES MESURES SOCIALES ENVISAGÉES PAR LA DIRECTION.

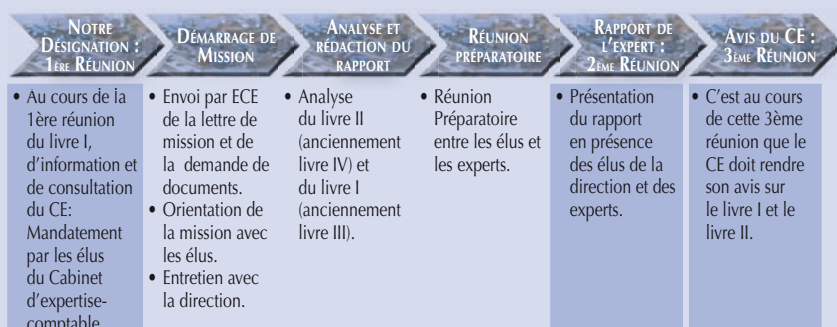
Cette mission consiste à :

- Analyser les raisons et la pertinence du plan envisagé,
- Apprécier les conséquences sociales et l'importance des mesures de reclassement envisagées,
- Eclairer les élus avant d'émettre un avis.

Avec quel interlocuteur ?

Cette mission sera suivie par une équipe de deux experts minimum, spécialisés en finance et en ressources humaines.

Comment allons-nous travailler ?



Pour quelles Valeurs Ajoutées ?

- Comprendre et déceler les faiblesses dans la justification économique du projet présenté
- Analyser et critiquer les perspectives de redressement présentées
- Analyser les mesures de reclassement et de formation continue du projet
- Analyser et vérifier les coûts du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)
- Assister le Comité d'Entreprise dans la formulation de propositions alternatives

Budget

La loi prévoit le financement de cette mission par l'entreprise, selon l'article L 2325-40 du code du travail.

Le président du CE n'intervient pas dans le choix de l'expert.

En pratique

Qui peut nous désigner ?

L'expert-comptable peut être mandaté par le Comité d'Entreprise, le Comité d'Établissement et le Comité Central d'Entreprise.

Le président du CE n'intervient pas dans le choix de l'expert.

Comment désigner l'expert-comptable ?

Le président du CE n'intervient pas dans le choix de l'expert.

Projet pour l'ordre du Jour

Conformément aux articles L. 2325-35, L.1233-30 du Code du Travail, information sur la désignation par le comité d'entreprise d'un expert-comptable dans le cadre d'un projet de plan de licenciements collectifs.

Projet d'extrait du Procès-verbal

Conformément aux articles L. 2325-35, L.1233-30 du Code du Travail, le comité d'entreprise désigne la société Expertise Conseils & Etudes pour l'assister dans l'examen de la situation de l'entreprise et du projet du plan de licenciements collectifs.

